

# GLOBAL X

par Mirae Asset

## FNB GLOBAL X INDICE CHEFS DE FILE MONDIAUX EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS INDICE CHEFS DE FILE MONDIAUX EN  
MATIÈRE DE DURABILITÉ)

### (ETHI : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction . . . . .	7
Faits saillants de nature financière . . . . .	11
Rendement passé . . . . .	14
Sommaire du portefeuille de placements . . . . .	15

<b>RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE . . . . .</b>	<b>17</b>
--	-----------

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière . . . . .	18
États du résultat global . . . . .	19
États de l'évolution de la situation financière . . . . .	20
États des flux de trésorerie . . . . .	21
Tableau des placements . . . . .	22
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	29

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## Message du chef de la direction

Nous n'en sommes qu'à la moitié de 2024 et cette année est déjà l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés.

Par ailleurs, notre gamme de FNB – l'une des plus importantes et des plus anciennes au Canada – continue de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds de la marque Horizons portent maintenant le nom de Global X. Une autre décision prise en tenant compte des intérêts de nos investisseurs.

Cette année et dans les années à venir, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En mai, nous avons lancé le plus grand nombre de fonds de notre histoire, soit 17 nouveaux FNB.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 15 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2024, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta  
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (auparavant, FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité) (« ETHI » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégies de placement

ETHI cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders USD (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : NQFGSLTD), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent est conçu pour fournir une exposition au rendement d'un panier de titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file mondiaux dans le domaine des changements climatiques (en fonction de leur efficacité carbonique relative), et qui n'exercent pas des activités importantes jugées incompatibles avec des considérations d'investissement responsables. ETHI cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Pour atteindre son objectif de placement, ETHI sera généralement investi dans des titres de capitaux propres des émetteurs constituants de son indice sous-jacent (les « émetteurs constituants »), qui peuvent inclure des certificats américains d'actions étrangères (« CAAE ») ou des certificats internationaux d'actions étrangères (« CIAE ») représentant les titres de capitaux propres d'émetteurs constituants de l'indice sous-jacent.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'indice sous-jacent a été conçu comme un portefeuille d'actions mondiales à gestion passive qui tient compte d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) clés. Il est structuré de manière à limiter l'exposition au secteur des combustibles fossiles et au risque lié aux changements climatiques, et à investir dans des sociétés considérées comme des « chefs de file dans le domaine des changements climatiques ».

L'indice sous-jacent est habituellement rééquilibré annuellement à la clôture des négociations à chaque date de rééquilibrage.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document). **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

### Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2024, les parts du FNB ont affiché un rendement de 12,14 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice sous-jacent a affiché un rendement de 13,35 % pour la même période après conversion en dollars américains. Le FNB cherche à couvrir la valeur en dollar américain de son portefeuille par rapport au dollar canadien en tout temps. Il pourrait y avoir un écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent en raison des charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion plus les taxes de vente applicables; l'écart de taux de change entre les taux utilisés par le fournisseur de l'indice sous-jacent pour calculer la valeur de l'indice sous-jacent et les taux utilisés par le FNB pour évaluer les titres de son portefeuille; ainsi que du potentiel d'erreur de suivi découlant du risque lié à la reproduction de l'indice physique, tel qu'il est expliqué dans le prospectus du FNB.

L'indice sous-jacent a été conçu comme un portefeuille d'actions mondiales à gestion passive qui tient compte d'enjeux ESG clés et est structuré de manière à limiter l'exposition au secteur des combustibles fossiles et au risque lié aux changements climatiques, et à investir dans des sociétés considérées comme des « chefs de file dans le domaine des changements climatiques ». ETHI n'avait pas de changements importants à son portefeuille de placement ou aux objectifs et stratégies de placement ESG. L'indice sous-jacent ne comprend pas les titres de sociétés qui exercent des activités importantes jugées incompatibles avec des considérations d'investissement responsables.

Pour la période close le 30 juin 2024, les titres les plus performants de l'indice sous-jacent ont été NVIDIA Corporation, Dell Technologies Inc. et Vertiv Holdings Co., qui ont enregistré des gains respectifs de 149,50 %, de 81,79 % et de 80,35 %. Les pires rendements de l'indice sous-jacent pour la période sont venus de Walgreens Boots Alliance, Inc. (-52,49 %), d'Exact Sciences Corporation (-42,89 %) et d'Array Technologies, Inc. (-38,93 %).



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Global X ne cherche pas à prédire l'orientation du marché, les changements de politiques fiscales et monétaires qui pourraient se produire à l'échelle mondiale, l'incidence de nouvelles turbulences géopolitiques ou d'autres crises imprévues. Global X et le FNB n'ont pas d'idée préconçue quant à l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur les marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises en général et sur les secteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en particulier. Le FNB ne s'en préoccupe que dans la mesure où il existe un certain risque minimal que cela nuise à sa capacité d'atteindre son objectif de placement. Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le prospectus du FNB pour des renseignements détaillés.

### ***Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables***

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 12 264 866 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 11 674 583 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 520 423 \$ (467 120 \$ en 2023), dont une tranche de 4 203 \$ (9 759 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 507 085 \$ aux porteurs de parts (514 792 \$ en 2023).

## Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

## Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

### ***Changement de dénomination***

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

### ***Changement de dénomination du FNB***

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, le nom du FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité a été changé pour FNB Global X Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité. Le changement de dénomination du FNB a été effectué pour refléter la marque Global X.

---

**Analyse du rendement du Fonds par la direction** (suite)**Transactions avec des parties liées**

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

***Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements***

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	46,69	38,60	50,50	41,93	31,27	23,73 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>						
Total des revenus	0,57	0,84	0,78	0,67	0,50	0,37
Total des charges	(0,25)	(0,40)	(0,36)	(0,41)	(0,32)	(0,30)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	2,94	1,83	(3,44)	0,90	1,44	2,39
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	2,42	6,43	(7,88)	7,92	8,84	4,41
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	5,68	8,70	(10,90)	9,08	10,46	6,87
<b>Distributions</b>						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,25)	(0,40)	(0,41)	(0,22)	(0,12)	(0,05)
À partir des dividendes	–	(0,03)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	–
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	–	(0,39)	–	–
Remboursement de capital	–	(0,07)	–	–	(0,22)	(0,15)
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,25)	(0,50)	(0,42)	(0,62)	(0,35)	(0,20)
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>	52,12	46,69	38,60	50,50	41,93	31,27 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative (en milliers)	108 611	94 967	86 946	102 754	52 418	11 725 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	2 084	2 034	2 252	2 035	1 250	375
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,64 %	0,64 %	0,55 %	0,54 %	0,54 %	0,69 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions <sup>3)</sup>	0,65 %	0,66 %	0,66 %	0,67 %	0,81 %	1,55 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,05 %	0,05 %	0,09 %	0,15 %	0,18 %	0,19 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	30,76 %	22,12 %	94,47 %	24,59 %	80,39 %	137,05 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	52,12	46,69	38,60	50,50	41,93	31,27 \$
Cours de clôture	52,17	46,72	38,65	50,58	42,05	31,24 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

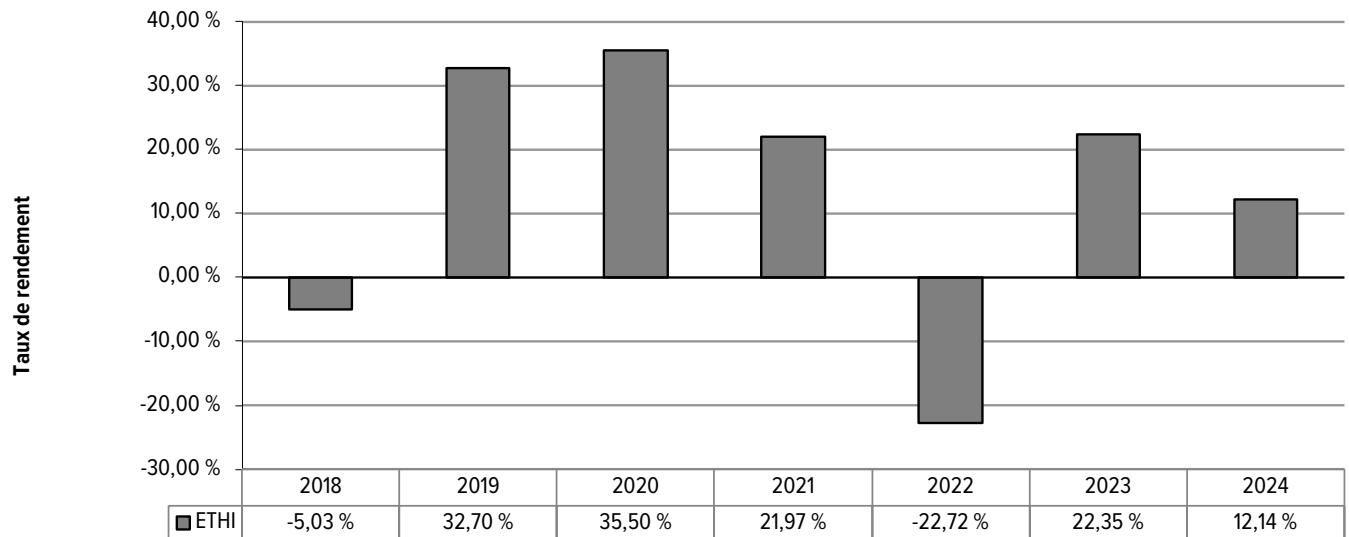
<b>Marketing</b>	<b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit</b>	<b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b>
8 %	90 %	2 %

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 31 octobre 2018.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	82 107 714 \$	75,60 %
Actions mondiales	24 451 878	22,51 %
Actions canadiennes	1 498 527	1,38 %
Contrat à terme - couverture des devises*	94 572	0,09 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	512 073	0,47 %
Autres actifs, moins les passifs	(54 058)	-0,05 %
	<b>108 610 706 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Technologie de l'information	47 210 553 \$	43,47 %
Services financiers	17 718 483	16,31 %
Soins de santé	17 334 280	15,95 %
Produits de consommation discrétionnaire	14 192 154	13,07 %
Services de communication	7 375 548	6,79 %
Industries	2 772 976	2,56 %
Énergie	443 320	0,41 %
Services publics	397 631	0,37 %
Matières	326 811	0,30 %
Produits de consommation courante	286 363	0,26 %
Contrat à terme - couverture des devises*	94 572	0,09 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	512 073	0,47 %
Autres actifs, moins les passifs	(54 058)	-0,05 %
	<b>108 610 706 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2024

<b>25 principaux placements</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
NVIDIA Corp.	5,42 %
Apple Inc.	4,87 %
Visa Inc.	3,73 %
Mastercard Inc.	3,63 %
Home Depot Inc. (The)	3,52 %
Toyota Motor Corp.	3,21 %
ASML Holding NV	2,87 %
Adobe Inc.	1,99 %
UnitedHealth Group Inc.	1,97 %
Novo Nordisk AS	1,97 %
Comcast Corp.	1,80 %
Applied Materials Inc.	1,54 %
Intuit Inc.	1,53 %
American Express Co.	1,43 %
Progressive Corp. (The)	1,41 %
ServiceNow Inc.	1,34 %
Booking Holdings Inc.	1,32 %
Lowe's Cos. Inc.	1,30 %
Charles Schwab Corp. (The)	1,23 %
AbbVie Inc.	1,21 %
Prologis Inc.	1,13 %
Lam Research Corp.	1,09 %
Arista Networks Inc.	1,08 %
Recruit Holdings Co. Ltd.	1,01 %
Automatic Data Processing Inc.	1,00 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (auparavant, FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

**Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.**

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	512 073 \$	990 032 \$
Placements (note 6)	108 058 119	93 317 384
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	225 613	179 417
Actifs dérivés (note 3)	111 792	793 247
<b>Total des actifs</b>	<b>108 907 597</b>	<b>95 280 080</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	44 159	40 244
Frais d'exploitation à payer	15 913	15 590
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	774	703
Distribution à payer	218 825	254 242
Passifs dérivés (note 3)	17 220	1 831
<b>Total des passifs</b>	<b>296 891</b>	<b>312 610</b>
<b>Actif net</b>	<b>108 610 706 \$</b>	<b>94 967 470 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	2 084 053	2 033 935
Actif net par part	52,12 \$	46,69 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta  
Administrateur



Thomas Park  
Administrateur

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Revenu de dividendes	1 165 819 \$	1 035 696 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	17	–
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	3 673	4 304
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	6 120 795	2 960 833
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(35 681)	(260)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	5 013 527	7 675 100
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(3 284)	(1 090)
	<b>12 264 866</b>	<b>11 674 583</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	257 224	215 310
Honoraires d'audit	3 104	4 219
Honoraires du comité d'examen indépendant	373	127
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	20 924	19 111
Honoraires juridiques	275	1 248
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	9 458	9 341
Frais d'administration	45 156	39 765
Coûts de transaction	24 317	38 336
Retenues fiscales	159 592	139 580
Autres charges	–	83
	<b>520 423</b>	<b>467 120</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(4 203)	(9 759)
	<b>516 220</b>	<b>457 361</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>	<b>11 748 646 \$</b>	<b>11 217 222 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	5,68 \$	5,27 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	94 967 470 \$	86 945 671 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	11 748 646	11 217 222
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	4 974 872	1 026 172
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(2 579 020)	(9 178 500)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	5 823	4 253
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(507 085)	(514 792)
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>108 610 706 \$</b>	<b>89 500 026 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	11 748 646 \$	11 217 222 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(6 120 795)	(2 960 833)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(2 993 450)	1 112 316
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(5 013 527)	(7 675 100)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	640	741
Achat de placements	(31 716 025)	(15 137 801)
Produit de la vente de placements	31 799 906	21 461 321
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(46 196)	(70 997)
Charges à payer	4 238	12 543
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(2 336 563)</b>	<b>7 959 412</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	4 974 872	1 026 172
Montant versé au rachat de parts	(2 578 949)	(7 875 747)
Distributions versées aux porteurs de parts	(536 679)	(403 694)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>1 859 244</b>	<b>(7 253 269)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b>	<b>(477 319)</b>	<b>706 143</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(640)	(741)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>990 032</b>	<b>400 418</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>512 073 \$</b>	<b>1 105 820 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	17 \$	– \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	960 031 \$	825 118 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (75,60 %)</b>			
<b>Technologie de l'information (37,90 %)</b>			
Adobe Inc.	2 841	1 652 557 \$	2 159 178 \$
Apple Inc.	18 337	3 632 643	5 283 599
Applied Materials Inc.	5 167	817 992	1 668 146
Arista Networks Inc.	2 444	701 065	1 171 835
Autodesk Inc.	1 345	398 943	455 315
Automatic Data Processing Inc.	3 338	948 949	1 089 990
CDW Corp.	781	160 508	239 161
Cognizant Technology Solutions Corp., cat. A	3 096	275 450	288 013
CoStar Group Inc.	3 531	365 434	358 140
CrowdStrike Holdings Inc., cat. A	1 506	387 759	789 480
Datadog Inc., cat. A	2 024	278 167	359 103
Dell Technologies Inc., cat. C	1 628	331 290	307 151
DocuSign Inc.	1 363	237 786	99 759
Dynatrace Inc.	1 547	101 287	94 687
Gen Digital Inc.	3 582	122 064	122 411
HP Inc.	6 085	263 816	291 527
HubSpot Inc.	315	225 281	254 162
Intuit Inc.	1 852	1 154 939	1 665 126
Keysight Technologies Inc.	1 390	294 457	260 042
KLA Corp.	841	456 358	948 624
Lam Research Corp.	815	637 136	1 187 266
Marvell Technology Inc.	4 919	341 940	470 388
Mastercard Inc., cat. A	6 529	3 071 480	3 940 440
MongoDB Inc.	444	181 452	151 829
Monolithic Power Systems Inc.	283	281 171	318 120
MSCI Inc.	691	475 127	455 409
NetApp Inc.	1 188	116 145	209 331
Nutanix Inc., cat. A	1 365	130 591	106 161
NVIDIA Corp.	34 800	1 008 377	5 881 510
Okta Inc.	889	180 533	113 848
Palo Alto Networks Inc.	2 138	530 594	991 567
Paychex Inc.	2 441	354 792	395 920
PayPal Holdings Inc.	9 168	1 462 623	727 829
PTC Inc.	672	168 483	167 015
Pure Storage Inc., cat. A	1 777	143 068	156 096
ServiceNow Inc.	1 356	933 279	1 459 332
Snowflake Inc., cat. A	2 179	507 983	402 701

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Synopsys Inc.	959	740 376	780 695
Veeva Systems Inc., cat. A	494	149 209	123 681
Verisk Analytics Inc.	1 153	355 140	425 178
Visa Inc., cat. A	11 267	3 184 459	4 045 665
Workday Inc., cat. A	1 383	378 762	422 978
Zebra Technologies Corp., cat. A	440	226 845	185 958
Zoom Video Communications Inc.	1 706	157 671	138 143
		28 523 981	41 162 509
<b>Services financiers (12,44 %)</b>			
Aflac Inc.	4 564	364 481	557 632
American Express Co.	4 892	1 043 447	1 549 649
Ameriprise Financial Inc.	867	287 090	506 690
AvalonBay Communities Inc.	1 215	312 121	343 889
Capital One Financial Corp.	3 252	486 309	615 950
Charles Schwab Corp. (The)	13 212	1 209 853	1 331 923
CME Group Inc.	3 311	959 235	890 522
Crown Castle International Corp.	3 794	714 536	507 100
Equity Lifestyle Properties Inc.	1 327	121 638	118 237
Equity Residential	2 932	260 974	278 131
Essex Property Trust Inc.	549	194 061	204 438
First Citizens Bancshares Inc.	118	283 844	271 785
Global Payments Inc.	2 207	327 204	291 965
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	2 434	341 595	334 782
Kimco Realty Corp.	5 756	158 746	153 238
Kinsale Capital Group Inc.	196	104 275	103 308
LPL Financial Holdings Inc.	685	249 629	261 736
MetLife Inc.	5 586	563 683	536 387
Nasdaq Inc.	3 280	253 265	270 399
Northern Trust Corp.	1 790	217 292	205 651
Progressive Corp. (The)	5 387	1 153 732	1 530 757
Prologis Inc.	7 996	1 219 573	1 228 551
State Street Corp.	2 638	253 563	267 060
Synchrony Financial	2 923	132 587	188 704
T. Rowe Price Group Inc.	1 934	335 879	305 088
Tradeweb Markets Inc., cat. A	926	142 175	134 282
UDR Inc.	2 574	149 395	144 904
Vertiv Holdings Co.	2 072	273 012	245 391
WP Carey Inc.	1 830	166 858	137 819
		12 280 052	13 515 968

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Soins de santé (10,63 %)</b>			
AbbVie Inc.	5 591	1 017 704	1 311 917
Align Technology Inc.	225	83 137	74 315
Alnylam Pharmaceuticals Inc.	314	63 846	104 385
Amgen Inc.	1 696	589 712	724 950
Biogen Inc.	402	141 788	127 491
Bio-Rad Laboratories Inc., cat. A	73	53 579	27 275
Bio-Techne Corp.	497	56 690	48 716
Bristol-Myers Squibb Co.	6 401	529 262	363 673
Centene Corp.	1 586	146 708	143 853
Cigna Corp.	974	349 687	440 478
CVS Health Corp.	11 574	1 208 205	935 145
Dexcom Inc.	1 207	215 789	187 217
Edwards Lifesciences Corp.	1 903	220 748	240 476
Elevance Health Inc.	775	456 253	574 501
Exact Sciences Corp.	562	38 540	32 484
Gilead Sciences Inc.	3 611	334 768	338 935
Henry Schein Inc.	407	36 621	35 691
Hologic Inc.	664	67 800	67 448
Humana Inc.	382	198 466	195 268
IDEXX Laboratories Inc.	260	192 295	173 294
Incyte Corp.	696	68 017	57 720
Insulet Corp.	137	55 323	37 822
Labcorp Holdings Inc.	269	77 862	74 893
Mettler-Toledo International Inc.	173	287 162	330 771
Moderna Inc.	1 120	202 583	181 951
Molina Healthcare Inc.	152	47 073	61 822
Natera Inc.	406	58 827	60 147
Pfizer Inc.	18 814	877 473	720 163
Quest Diagnostics Inc.	350	60 085	65 540
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	288	269 164	414 104
Revvity Inc.	333	57 973	47 770
Stryker Corp.	1 204	400 388	560 437
UnitedHealth Group Inc.	3 072	1 849 541	2 140 241
Vertex Pharmaceuticals Inc.	740	362 881	474 512
Waters Corp.	441	169 666	175 032
		10 845 616	11 550 437



**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Produits de consommation discrétionnaire (7,32 %)</b>			
AutoZone Inc.	134	388 287	543 375
Best Buy Co. Inc.	1 371	165 666	158 094
Expedia Group Inc.	1 017	157 381	175 291
Ford Motor Co.	30 246	485 980	518 881
Genuine Parts Co.	1 069	222 439	202 285
Home Depot Inc. (The)	8 119	3 251 034	3 823 542
Interpublic Group of Cos. Inc. (The)	2 873	115 847	114 336
Live Nation Entertainment Inc.	1 205	137 829	154 530
LKQ Corp.	2 066	115 617	117 550
Lowe's Cos. Inc.	4 692	1 330 402	1 415 109
Pool Corp.	294	151 549	123 610
Ross Stores Inc.	2 444	293 943	485 879
Williams-Sonoma Inc.	304	128 049	117 434
		6 944 023	7 949 916
<b>Services de communication (4,57 %)</b>			
Airbnb Inc., cat. A	3 395	673 139	704 250
Booking Holdings Inc.	265	759 394	1 436 175
Comcast Corp., cat. A	36 443	1 994 558	1 952 355
Omnicom Group Inc.	1 518	154 163	186 280
Pinterest Inc. cat. A	3 938	229 321	237 422
Trade Desk Inc. (The)	3 304	275 436	441 472
		4 086 011	4 957 954
<b>Industries (1,61 %)</b>			
Fastenal Co.	4 947	356 286	425 285
Illinois Tool Works Inc.	2 147	611 371	696 000
Otis Worldwide Corp.	3 468	409 245	456 695
Watsco Inc.	261	169 652	165 405
		1 546 554	1 743 385
<b>Énergie (0,41 %)</b>			
Array Technologies Inc.	1 293	19 303	18 149
Enphase Energy Inc.	1 161	292 083	158 370
First Solar Inc.	865	132 814	266 801
		444 200	443 320
<b>Services publics (0,28 %)</b>			
American Water Works Co. Inc.	1 702	317 298	300 739

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Produits de consommation courante (0,26 %)</b>			
McCormick & Co. Inc.	1 896	207 390	184 006
Walgreens Boots Alliance Inc.	6 186	303 556	102 357
		510 946	286 363
<b>Matières (0,18 %)</b>			
Avery Dennison Corp.	659	202 962	197 123
<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>		<b>65 701 643</b>	<b>82 107 714</b>
<b>ACTIONS MONDIALES (22,51 %)</b>			
<b>Produits de consommation discrétionnaire (5,75 %)</b>			
Bayerische Motoren Werke (BMW) AG	2 495	273 008	323 069
Honda Motor Co. Ltd.	45 859	558 296	670 696
Nissan Motor Co. Ltd.	19 827	109 355	92 033
Oriental Land Co. Ltd.	11 508	444 749	438 576
Renault SA	1 706	127 142	119 575
Sekisui House Ltd.	5 463	134 677	165 508
Suzuki Motor Corp.	15 381	240 217	242 083
Toyota Motor Corp.	124 640	2 663 190	3 486 794
Vestas Wind Systems AS	9 126	369 837	289 088
Wolters Kluwer NV	1 829	227 548	414 816
		5 148 019	6 242 238
<b>Technologie de l'information (5,57 %)</b>			
Avantest Corp.	4 506	116 073	246 171
Amadeus IT Group SA	2 559	248 894	232 977
ASM International NV	278	129 996	289 917
ASML Holding NV	2 209	1 731 084	3 120 571
BE Semiconductor Industries NV	456	91 219	104 323
Infineon Technologies AG	8 311	360 914	417 717
Logitech International SA, nom.	1 113	113 420	147 307
Nokia OYJ	49 026	275 441	255 602
Omron Corp.	1 782	112 402	83 777
Sage Group PLC (The)	5 893	113 313	110 930
Shimadzu Corp.	2 379	98 617	81 420
Tokyo Electron Ltd.	3 226	582 410	957 332
		3 973 783	6 048 044

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Soins de santé (5,32 %)</b>			
argenx SE	182	72 178	108 953
Astellas Pharma Inc.	6 091	119 253	82 349
AstraZeneca PLC	4 834	800 681	1 032 923
Chugai Pharmaceutical Co. Ltd.	2 261	105 918	109 892
Dai-ichi Life Holdings Inc.	8 475	226 253	309 727
Eisai Co. Ltd.	1 013	89 773	56 781
EssilorLuxottica SA	1 063	223 614	313 352
Novo Nordisk AS, cat. B	10 829	884 732	2 139 257
Ono Pharmaceutical Co. Ltd.	1 442	41 995	26 932
Roche Holding AG Genusscheine	2 394	1 013 225	909 500
Sanofi SA	3 660	472 085	482 287
Shionogi & Co.	910	56 729	48 570
STERIS PLC	309	88 587	92 806
UCB SA	347	45 511	70 514
		4 240 534	5 783 843
<b>Services financiers (3,22 %)</b>			
Arch Capital Group Ltd.	3 028	416 134	417 932
Danske Bank AS	6 328	157 380	257 949
ING Groep NV	30 434	474 495	711 734
Julius Baer Group Ltd.	1 703	139 045	130 175
Nordea Bank ABP	26 048	347 733	423 962
RenaissanceRe Holdings Ltd.	446	139 261	136 375
Sampo OYJ	4 101	239 079	240 938
SEGRO PLC	10 693	174 898	166 095
Skandinaviska Enskilda Banken, série A	13 368	258 389	270 033
Swiss Life Holding AG, nom.	258	173 347	259 517
Swiss Re AG	2 868	351 818	486 925
		2 871 579	3 501 635
<b>Services de communication (1,49 %)</b>			
Publicis Groupe	1 635	110 848	238 061
Recruit Holdings Co. Ltd.	15 005	840 787	1 098 148
Swisscom AG	236	171 979	181 652
WPP PLC	8 149	111 936	102 086
		1 235 550	1 619 947
<b>Industries (0,95 %)</b>			
Ashtead Group PLC	3 667	268 963	334 960
Bunzl PLC	2 483	107 140	129 249
FANUC Corp.	8 874	421 444	332 684
Kone OYJ, cat. B	3 446	253 219	232 698
		1 050 766	1 029 591

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Matières (0,12 %)</b>			
Nitto Denko Corp.	1 200	108 835	129 688
<b>Services publics (0,09 %)</b>			
United Utilities Group PLC	5 702	97 740	96 892
<b>TOTAL DES ACTIONS MONDIALES</b>		<b>18 726 806</b>	<b>24 451 878</b>
<b>ACTIONS CANADIENNES (1,38 %)</b>			
<b>Services de communication (0,73 %)</b>			
BCE Inc.	8 390	466 385	371 761
Rogers Communications Inc., cat. B	3 168	180 538	160 301
TELUS Corp.	12 824	346 947	265 585
		993 870	797 647
<b>Services financiers (0,65 %)</b>			
Intact Corporation Financière	1 492	266 998	340 191
Financière Sun Life Inc.	5 377	378 103	360 689
		645 101	700 880
<b>TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES</b>		<b>1 638 971</b>	<b>1 498 527</b>
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,09 %)</b>			
<b>Contrats de change à terme (0,09 %)</b>			
Contrat de change à terme visant l'achat de 110 773 424 \$ CA pour 80 900 000 \$ US échéant le 8 juillet 2024		–	111 257
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 800 000 \$ US pour 3 846 773 \$ CA échéant le 8 juillet 2024		–	(16 685)
		–	94 572
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>		<b>–</b>	<b>94 572</b>
Coûts de transaction		(21 165)	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,58 %)</b>		<b>86 046 255 \$</b>	<b>108 152 691 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,47 %)</b>			512 073
<b>Autres actifs, moins les passifs (-0,05 %)</b>			(54 058)
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>108 610 706 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité)

30 juin 2024

**1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le FNB Global X Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (auparavant, FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité) (« ETHI » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 31 octobre 2018. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie A (« catégorie A ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole ETHI. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

ETHI cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders USD (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : NQFGSLTD), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent est conçu pour fournir une exposition au rendement d'un panier de titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file mondiaux dans le domaine des changements climatiques (en fonction de leur efficacité carbonique relative), et qui n'exercent pas des activités importantes jugées incompatibles avec des considérations d'investissement responsables. ETHI cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB.

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT*****i) Déclaration de conformité***

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 9 août 2024.

***ii) Base d'évaluation***

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

***iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

**iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

**iv) Instruments spécifiques****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

**Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.



## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

### f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

### g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

### i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

### j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

## 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

### 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

##### i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

##### ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders	686 478 \$	563 834 \$

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Actions	108 058 119	–	–	93 317 384	–	–
Contrats de change à terme	–	111 792	–	–	793 247	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>108 058 119</b>	<b>111 792</b>	<b>–</b>	<b>93 317 384</b>	<b>793 247</b>	<b>–</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Contrats de change à terme	–	(17 220)	–	–	(1 831)	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(17 220)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1 831)</b>	<b>–</b>
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>108 058 119</b>	<b>94 572</b>	<b>–</b>	<b>93 317 384</b>	<b>791 416</b>	<b>–</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2024	1 747 118 \$	1 836 308 \$
31 décembre 2023	5 340 892 \$	5 629 391 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2024		30 juin 2023	
	Montant	Pourcentage du revenu brut	Montant	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	6 130 \$		7 178 \$	
Retenues fiscales	(9)	0,15 %	(5)	0,07 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(2 448)	39,93 %	(2 869)	39,97 %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>3 673 \$</b>	<b>59,92 %</b>	<b>4 304 \$</b>	<b>59,96 %</b>

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	2 033 935	100 118	(50 000)	2 084 053	2 066 985
2023	2 252 196	25 104	(225 000)	2 052 300	2 129 470

**9. CHARGES**

**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

**Autres charges**

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie.

La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	14 144 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2023	11 429 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
2 560 580 \$	–	–

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	111 792	–	111 792	(17 220)	–	94 572
Passifs dérivés	(17 220)	–	(17 220)	17 220	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	793 247	–	793 247	(1 831)	–	791 416
Passifs dérivés	(1 831)	–	(1 831)	1 831	–	–



**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—  
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.  
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |  
TORONTO, ON M5J 2H7

—  
1-866-641-5739 OU  
416-933-5745  
INFO@GLOBALX.CA

**GLOBAL X**  
par Mirae Asset